

BULLETIN D'ADHESION 2023-2024

LA FORCE DU SYNDICAT

⇒ **C'est son nombre de syndiqués**

Parce que sa représentativité en dépend, parce que **pour agir, il faut des moyens** financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, etc.). Les ressources du SNUDI-FO ne proviennent **que** des cotisations des adhérents (**aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental**), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation!

⇒ **c'est son indépendance**

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive », un gouvernement ou un parti politique, **quel qu'il soit !**

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !

- Etre informé et **défendu en priorité** en cas de besoin
- Le contrôle par les élus du personnel du syndicat du déroulement de carrière (nominations, promotion, etc.)
- Adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- **La définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions.** Au SNUDI-FO ce sont les adhérents qui le souhaitent qui définissent les orientations. Le syndicat est un outil qui n'appartient qu'à ses adhérents !

**66% de la cotisation est déductible
de votre impôt !**

Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement accompagné de votre carte d'adhérent.

COTISATIONS DE BASE

ECHELON	1-2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E.	116	116	132	140	149	160	169	180	193	208
<i>coût réel</i>	39	39	43	47	50	54	57	60	65	70
P.E. Hors Classe	210	220	232	244	257		Instits	152	161	177
<i>coût réel</i>	72	75	79	83	88		<i>coût réel</i>	52	55	61
P.E. Classe Except.	244	257	269	1^{er} chev. 280	2^{ème} chev. 295	3^{ème} chev. 310				
<i>coût réel</i>	83	88	92	96	101	106				

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué

Conjoint : la cotisation la moins élevée est réduite de 25%

Disponibilité : 25 €

Congé parental : 45 €

AESH : 30 € **RETRAITÉ** : 88 €

MAJORATIONS

ASH +5€
PEMF ou CPC +10€
Chargé d'école +2€
Directeurs 2 à 4 classes +5€
Directeurs 5 à 9 classes +9€
Directeurs 10 classes ou plus +13€

Paiement : virement unique, virement mensuel ou 1 seul chèque à l'ordre de « **SNUDI-FO 61** » .

IBAN FR76 1548 9048 5400 0974 0430 165 BIC CMCIFR2A

À retourner à : Frédéric LOSSE Le Ménil - 61150 Rânes (Contact : 06 52 81 74 52)
L'adhésion vaut pour l'année civile en cours à compter de la réception du formulaire.

Cotisation de base + Majoration = €

Nom : Prénom : date de naissance :/...../.....

Corps : Instit. - PE - AESH Fonction : Adjoint - Directeur - BD - FRAC - PEMF - ASH précision :

échelon : date de passage :/...../..... temps partiel :%

école - localité (circo) :

Adresse personnelle :

tél personnel (mobile) : e-m@il personnel :

Autorisation à cocher afin de respecter les obligations signées par la CNIL ☐ Date et signature : / /

"Je souhaite recevoir du SNUDIFO61 toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des dossiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n°78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant."